

A nos abonnés : merci!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 255

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Des vieux quartiers trop chers pour les ouvriers

Il faut être riche pour entretenir ou rénover les demeures médiévales de la Basse-Ville à Fribourg, dont certaines datent de la fin du Moyen Age (gothique tardif). Mais ces quartiers, paradoxalement, sont habités par les classes pauvres de la population qui ne peuvent supporter des loyers élevés, conséquence de rénovations coûteuses.

Quel choix opérer alors « entre le sauvetage méticuleux de quelques maisons par des amoureux du passé, gens cultivés et relativement aisés, et l'exploitation à outrance de maisons délabrées habitées dans des conditions insalubres ?

Pro Fribourg, mouvement pour la sauvegarde de la cité historique et artistique, cherche une solution à ce problème qui se pose d'ailleurs dans l'ensemble des villes ayant conservé un patrimoine historique important.

Dans une récente enquête (novembre 1973), Pro Fribourg a voulu dresser un inventaire de la Rue d'Or, tant du point de vue de l'état des bâtiments que de la situation des locataires.

Des locataires « de passage »

Logé au bas des falaises creusées par la Sarine, le quartier de l'Auge dont fait partie la Rue d'Or, était peuplé en 1811 d'artisans et de commerçants exploitant leurs échoppes sur l'axe principal Fribourg-Berne. Dans la Rue d'Or à cette époque, les trois quarts des maisons étaient habitées par leurs propriétaires. En 1970, la situation s'est complètement retournée, les deux tiers des appartements sont en location. L'Auge est devenu un quartier ouvrier et à la Rue d'Or, sur 90 personnes actives, 66 soit les trois quarts sont manœuvres, ouvriers et ouvrières.

Plus important, la population stable de la rue va s'amenuisant et laisse la place à des gens « de

passage », le quart environ des logements ne pouvant plus être occupés par des familles en raison de leur exigüité et de leur manque de confort.

L'enquête de Pro Fribourg apporte une description très précise de l'état des lieux :

« D'une manière générale, plus le logement est petit, plus il est surpeuplé et défectueux. Ainsi, sur 24 logements d'une pièce, 14 sont en mauvais état et 26 étrangers s'entassent dans dix d'entre eux.

» 70 % des logements n'ont pas le chauffage central.

» 60 % des logements sont dépourvus de salle de bains ou de bloc-douche. Ce sont évidemment les étrangers qui sont le plus défavorisés : les trois quarts sont dans ce cas, mais le fait de rechercher le logement le meilleur marché joue son rôle ».

(enquête p. 38).

Dans ces conditions, il ne saurait être question de tout rénover en expulsant systématiquement les habitants actuels. Un témoignage recueilli au cours de l'enquête-participation du quartier de l'Auge en 1968 éclaire singulièrement ce drame : « Assurément ce n'est ni une joie, ni une consolation pour la classe pauvre si tout doit être rénové dans la vieille ville, car qui devra payer cela si ce n'est le loyer des pauvres. La vieille ville est belle et bonne, là on peut y habiter selon la manière de toujours, particulièrement les vieilles gens ». Si

l'on se plaît dans la vieille ville, c'est parce que le quartier est plus chargé de signes, plus chaleureux et créé à l'échelle humaine que les blockhaus de béton qui surgissent dans les banlieues des villes industrielles.

Le projet « Diogène »

Pour maintenir la substance et l'harmonie des vieux quartiers, pour éviter qu'ils ne tombent en ruines ou qu'ils ne soient désertés par leurs habitants modestes qui ne peuvent supporter les hauts loyers dus à de coûteuses rénovations, il faut créer un marché immobilier parallèle, une association populaire pour le logement, préoccupée d'aménager des logements confortables à des prix modérés.

C'est cet objectif que s'est fixé Pro Fribourg en s'inspirant de la « Fondation Diogène » qui, depuis plusieurs années dans la vieille ville d'Amsterdam, restaure les maisons et a institué pour les locataires une forme de participation et de droit au logement.

Avec l'appui de différentes associations amies, une coopérative a été créée pour prendre en charge la restauration de différents immeubles, pour animer une entreprise marginale mais essentielle de revitalisation des vieux quartiers.

A nos abonnés : merci !

Merci à tous ceux qui ont déjà renouvelé leur confiance à « Domaine Public » pour 1974 !

Merci à ceux, nombreux, qui ont profité de la formule d'abonnement-cadeau (valable encore quelques semaines: 53 francs pour régler son dû annuel et offrir DP à un ami) pour nous aider à faire connaître DP.

Merci à ceux qui ont arrondi le montant de l'abonnement et qui nous permettent ainsi de voir encore plus grand...

Merci enfin à ceux qui sont sur le point de verser les 33 francs de l'abonnement annuel (CCP 10 - 155 27) sans attendre les lettres de rappel de l'administration.